

Prêt Participatif UIMM-FINORPA

Pour accompagner le développement des PME régionales

Le Prêt Participatif UIMM-FINORPA a pour objet d'accompagner le développement des PME régionales en ayant recours à des financements de quasi fonds-propres aux côtés d'un emprunt bancaire ou d'un apport des actionnaires dirigeants.

OBJECTIFS

Les projets doivent avoir les objectifs suivants :

- Apporter une innovation aux produits et aux processus,
- Engager une diversification ou une nouvelle approche du marché,
- Développer les performances interne (investissements).

Sont exclues les opérations liées à la création et à la transmission...

BÉNÉFICIAIRES

- PME indépendante et adhérente à l'UIMM,
- PME implantée sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

MODALITÉS

- Montant de 100K€ à 300K€
- Période de différé : de 12 à 24 mois
- Période d'amortissement : de 5 à 7 ans



CONDITIONS FINANCIERES

Taux fixe de 4,5% annuel (intérêts payés trimestriellement)

Amortissement mensuel

Frais de dossier : 0,5% du montant alloué

Aucune sureté sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant n'est exigée.

EFFET DE LEVIER

Le Prêt UIMM-FINORPA doit être associé à un partenariat financier extérieur pour un effet de levier d'au moins un pour un :

- D'apport en capital des actionnaires, ou,
- D'un concours bancaire d'une durée au moins égale à celle du Prêt Participatif UIMM-FINORPA.

Pour un conseil personnalisé, contactez

Mathieu CALLAIS au 03 44 77 60 09 ou 06 33 64 39 65 - mcallais@cap-industrie.fr

Ou Jean-Yves BACON au 03 20 31 71 50 - jb Bacon@finorpa.fr - www.finorpa.fr

PORTÉ PAR :



AVEC LE SOUTIEN DE :

